terie de Valenciennes, MM. Oudaert, Dolez et Léergart, sergents réservistes au régiment de Lille ; Van Doxsom, sergent réserviste au régiment de Reims ; régiment d'infanterie de Cambrai, M. Vignoli, sergent réserviste au corps ; MM. Blondel et Issac, sergents réservistes au régiment de Lille ; régiment d'infanterie d'Avesnes, MM. Levas, sergent réserviste au régiment de Dunkerque ; Bigo, sergent réserviste au 151e d'infanterie ; au régiment d'Arras, MM. Fleury et Mulard, sergents réservistes au régiment de Béthune ; Delattre, sergent réserviste au régiment de Lille ; Gogneau, sergent réserviste au régiment de Cambrai ; Boulangé et Cassel, sergents réservistes au corps ; régiment d'infanterie de Béthune, MM. Lecocq, adjudant de réserve au corps ; Reubrez, sergent réserviste au régiment de Dunkerque ; Masson, sergent réserviste au régiment d'Arras ; Dreyfus, sergent réserviste au régiment de Dreux ; régiment d'infanterie de Saint-Omer, MM. Dubout et Seys, sergents réservistes au corps ; régiment d'infanterie de Dunkerque, MM. Canard, sergent réserviste au régiment d'Avesnes ; Bogaert, Cabour, Lotthe, Maes, Meurillon, Serloten et Vandesmet, sergents réservistes au corps ; au régiment de Blois, M. Lefrancq, adjudant de réserve au régiment d'Avesnes ; au régiment de Lons-le-Saulnier, M. Desplats, sergent de réserve au régiment de Lille.

Armée territoriale. — Infanterie. — Ont été nommés dans le cadre des officiers de l'armée territoriale et ont reçu les affectations suivantes :

Au grade de sous-lieutenant : 1er régiment territorial, M. Spriet, adjudant au corps ; 2e régiment territorial, M. Julien adjudant au corps ; 8e régiment territorial, M. Martin, adjudant de réserve au régiment d'infanterie de Béthune, et M. Foutry, adjudant au 1er régiment de la même arme ; 7e régiment territorial, M. Sorrel, adjudant au corps, et M. Banon, sergent au corps, à la disposition du général commandant le 1er corps d'armée, M. Golleel, adjudant au 1er régiment territorial d'infanterie.

CHEMINS DE FER

Relations avec l'Espagne et le Portugal. — La Compagnie d'Orléans délivre, au départ de Paris (Quai d'Orsay) : 1° pour Madrid, Valladolid, Saragosse et Saint-Sébastien, via Bordeaux Irun. a) Des billets simples ; b) des billets d'aller et retour valables 30 jours avec faculté de prolongation ; c) des billets d'aller et retour collectifs de famille valables 45 jours, avec faculté de prolongation ; réductions variant de 20 à 40 % suivant le nombre de personnes. Enregistrement direct des bagages. Faculté d'arrêt, tant en France qu'en Espagne, à un certain nombre de points. 2° A l'époque de Pâques, des billets d'aller et retour individuels à prix exceptionnellement réduits, pour Madrid et pour Séville. Ces prix ont été en 1908 : pour Madrid : de 150 fr. en 1re classe, de 105 fr. en 2e classe ; pour Séville : de 190 francs en 1re classe, de 135 fr. en 2e classe. 3° Des billets aller et retour directs pour Port-Bou avec retour au départ de Cerbère) via Tours, Bordeaux, Narbonne, à l'aller et via Narbonne, Montauban, Limoges au retour ou inversement, validité 13 jours. 4° Des billets demi-circulaires espagnols (6 itinéraires), conjointement avec des billets français dont l'itinéraire comporte la sortie de France par Port-Bou et la rentrée en France par Hendaye ou réciproquement. 5° Des billets circulaires espagnols à itinéraire facultatif du tarif espagnol X 5, conjointement avec des billets français comportant soit la sortie et l'entrée par le même point frontière, soit l'entrée en Espagne par Irun et la sortie par Port-Bou ou inversement. 6° Des billets directs pour Barcelone et réciproquement, enregistrement direct des bagages. 7° Des billets d'aller et retour valables 30 jours pour Lisbonne et Porto.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Nominations. — M. Buret, brigadier au 19e chasseurs à cheval, est nommé facteur de ville à Lille.

— Ont été nommés facteurs ruraux : à Marollles, M. Montaigne, ex-soldat au 1er régiment étranger ; à Hautmont, M. Bartelet, ex-soldat au 126e régiment d'infanterie ; à Bergues, M. Calle, ex-soldat au 68e régiment d'infanterie.

LILLE

Le Noël des Enfants Pauvres

Etaient-ils joyeux, hier après midi, les petits enfants de nos écoles publiques !

Le Comité de l'Œuvre de l'Arbre de Noël leur offrait, dans la vaste salle du Palais Rameau, transformée en un réfectoire aux longues et nombreuses tables, un délicieux goûter.

Combien ces bambins, aux mines enluminées se délectèrent avec ce grand bol de chocolat chaud dans lequel ils trempèrent la jaune coquille.

Et ils parlaient haut, se poussaient du coude ; ils étaient enfiévrés ; plus d'un bol fut renversé sur la belle nappe blanche ; mais on pardonne en ces jours de grande fête qu'ils aiment tant.

Ces petits bonshommes étaient, il faut le dire, merveilleusement servis.

Les membres du Comité, laissant de côté la redingote et le huit reflets, avaient endossé de longues blouses, et, les manches retroussées, en véritables marmitons, firent, en de grands chaudrons placés sur de gigantesques fourneaux au gaz, le breuvage aimé, qui, disons-le, était excellent.

De gracieuses jeunes filles, élèves de l'Ecole primaire supérieure, — on ne pouvait mieux choisir — remplissaient avec zèle les fonctions de serveuses à table.

Elles étaient charmantes à ravir, semblables aux laitières poudrées de Greuze, avec leurs petits tabliers blancs à bavettes. De tout ce monde qui évoluait en se pressant, une atmosphère de gaieté se dégageait.

L'animation fut tumultueuse parmi toute cette marmaille, lorsque la musique du 43e, sous la direction de son chef, M. Mayeur, joua des quadrilles et des marches fougueux.

Le goûter achevé, le Comité procéda à la distribution des vêtements et des jouets.

Après quoi, un cinématographe projeta sur l'écran dressé devant l'estrade, toutes les scènes drolatiques d'histoires de brigands, et cela pour le plus grand amusement de l'enfance rieuse.

Notons, en passant, qu'il fallut 90 kilos de chocolat et 2400 coquilles, pour parfaire ce goûter de Gargantua.

Les vêtements et jouets distribués, ajoutés aux victuailles, ont coûté 2000 francs.

Aujourd'hui à 3 heures, la même cérémonie sera donnée à une nouvelle fournée d'enfants.

UNE VASTE ESCROQUERIE

Dans notre région les victimes seraient nombreuses

Sur commission rogatoire de M. Leydet, juge d'instruction à Paris, M. Adler, commissaire aux délégations judiciaires, a été chargé, mardi, d'entendre plusieurs personnes lésées par les agissements d'aigrefins de la finance.

Le montant des sommes détournées ne s'élèverait pas à moins de 4 000 000 de francs. Notre région n'a pas été la seule à souffrir des procédés indélicats des personnages en cause, néanmoins comme elle est le pays des grosses fortunes, elle fut pour eux un champ d'action excellent.

Si on en croit les bruits qui sont répandus, plusieurs de nos parlementaires appartenant au monde bien pensant, auraient été dupés de sommes importantes.

Cette affaire d'escroqueries sur laquelle l'attention de la justice fut attirée, il y a plus d'un an, ne serait, au surplus, qu'une combinaison financière du genre de celles de Rochette.

Il y a quelques années, un nommé S..., venu on ne sait d'où, s'installait avenue de l'Opéra, 41, à Paris, et fondait à cette adresse une succursale d'une compagnie nommée « La Capuzala Mining » du Mexique.

Cette compagnie, affirmait-il, était destinée à extraire de l'or, découvert non loin de Mexico.

Si en réalité la mine existait, elle ne recélait cependant que de... l'eau.

On ne songea pas à vérifier ses assertions et on le crut sur parole.

Confiants aux belles promesses de S..., des sommes énormes lui étaient bientôt apportées. Dans le Nord, les agents L..., H. et A. L..., et K..., se chargeaient par leurs démarches et sous la condition d'être fortement rémunérées, de drainer l'argent des capitalistes en quête de bonnes affaires.

Mais vint bientôt l'heure de rendre des comptes et de distribuer les dividendes.

S... répondit une première fois que l'exploitation n'avait encore rien donné, mais que prochainement on arriverait à des résultats appréciables.

Hélas, les actionnaires attendirent longtemps. Inquiets, ils pensèrent alors à prendre des renseignements près du consul français au Mexique.

— Le puits a été creusé, répondit ce dernier, mais tout ce qu'on a trouvé c'est de l'eau, capable d'alimenter toute la ville de Mexico.

Définitivement fixés, ils déposèrent une plainte et une enquête fut ouverte.

S... interrogé prétend qu'il n'a agi que sur les indications de deux américains, Davy et Brian, directeurs de la Compagnie.

Les sept personnes interrogées hier par M. Adler ont retracé les circonstances dans lesquelles elles avaient été amenées à acheter des titres de la fameuse société.

Toutes ont répondu que convaincues par les explications des intermédiaires L..., H. et A. L..., qui s'étaient présentés à elles en agus, elles avaient été envoyées au nommé K... qui leur avait conseillé de conserver précieusement les valeurs qu'il leur vendait, affirmant que le rapport serait énorme.

La mort de M. Gruson

La mort de M. Gruson, survenue dans les circonstances que nous avons relatées hier, a produit à Lille une profonde émotion. Pendant toute la journée d'hier de nombreuses personnalités se sont rendues au domicile du défunt, pour exprimer à Mme Gruson toutes leurs condoléances.

Les obsèques de M. Gruson auront lieu *jeudi à onze heures du matin.* Les honneurs militaires seront rendus.

Les bureaux de perception de la 4e division

Les bureaux de M. de la Chapelle, percepteur de Lille (4e division) et receveur des droits universitaires, seront installés provisoirement pendant le mois de janvier prochain, 24, rue de Bruxelles.

Ces bureaux sont actuellement 8, rue Barthélémy-Delespaul.

A partir du 1er février, les bureaux seront définitivement installés 32, rue Jean-Bart.

La perception de Lille (4e division) comprend les quartiers de Moulins et de Wazemmes.

La tragédie de Bersée

M. Delalé, juge d'instruction, poursuit activement l'enquête sur le drame qui se déroula dans la nuit du 6 au 7 décembre au hameau de la Poissonnerie et au cours de laquelle Louis Dubus fut tué d'un coup de fusil par le fils de la veuve Loillier qu'il poursuivait de ses assiduités.

Le meurtrier a été confronté mardi après-midi avec les différents personnages ayant joué un rôle plus ou moins grand dans cette affaire.

On se rappelle que l'inculpé prétendait avoir agi sous la suggestion de son frère aîné, soldat au 147e d'infanterie, qui lui avait dit à plusieurs reprises : « Prends ton fusil et tue-le s'il vient encore ».

Interrogé sur ce point, le militaire a nié énergiquement avoir tenu ce propos.

— J'ai pu, a-t-il dit, engager mon frère à l'effrayer, mais je n'ai jamais engagé mon frère à tuer Louis Dubus.

Cette confrontation et les interrogatoires ont eu lieu en présence du défenseur de l'inculpé, Me Massart.

Sur la demande de cet avocat, M. Delalé, a commis M. Dutilleul, médecin légiste, à l'effet d'examiner l'inculpé au point de vue mental.

La Société Lilloise D'ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE

Voici les noms des tiers-opposants dont nous avons annoncé la publication dans notre précédent numéro :

Brasserie Coopérative, boulevard de la Moselle ; Lebouc, Porte de Dunkerque ; Sander, Haubourdin ; Mamet, Quai de l'Ouest ; Vandenbossche, rue Hegel ; Chaudronnerie de Moulins-Lille, boulevard Victor-Hugo ; Oxydrique Française, Saint-André ; Thomas-Jésupré, rue Roland ; Ecole des Arts-et-Métiers catholique, rue Auber ; Hennebois, rue Charles-de-Muyssaert ; Potigny, 19, rue de Turenne ; Declercq, 21, boulevard Bigo-Danel ; Société Générale d'Hygiène, 242, rue Nationale ; Constant, 179, rue Nationale ; Rougée, 99, boulevard de la Liberté ; Buysschart, 99, rue du Faubourg-de-Roubaix ; Fust et Bœttiger, cour Delcroix ; Millon, 37, rue de Bouvines ; Héreng, 1, rue Darwin ; Bériot, rue de l'Amiral-Courbet, Fives-Lille ; Vandenabelle, 61, rue du Faubourg-de-Roubaix ; Claeyssens, Mons-en-Barœul ; Rinauld, brasseur, 11, rue d'Arcole ; Verstraete, 147, rue de Wazemmes ; Henrist, 92, rue des Meuniers ; Cocard, 13-32, rue de Valenciennes ; Lesot, rue d'Artois ; Danel-Bulin, rue de Marquillies ; Lepers-Chevalier, rue de la Digue ; Brasserie Masse-Meurisse ; Thieffry, rue François-Verly ; Dussaux-Lemoine, 22, rue d'Alsace-Lorraine.

Ateliers de Composition Mécanique, 9, rue Pierre-Martel ; Waquezel-Chalers, rue d'Inkermann ; Hautecœur, 52, rue Arago ; Lotthé-Legrand, 9, rue de Carvin ; Devendeville, 167, rue d'Arras ; D'Hallum, boulevard des Ecoles ; Bourlet frères, 12, rue Molière ; Caron, 166, rue de Paris ; Réwilhac, rue du Vieux-Faubourg ; Lowagie-Dewas, Haubourdin ; Quiret, Haubourdin (Terminus) ; Stiévenard, 1, rue du Pont-à-Raismes ; Debeels, Porte de Gand ; Carles, La Madeleine ; Lecomte-Dubar, Tourcoing les Francs ; Riche, rue Pierre-Legrand ; Gruyelle, Lomme ; Ecole de Natation, Haubourdin.

La question des tramways

LE COMITÉ DE DÉFENSE ET LA MUNICIPALITÉ

Quelques lettres

Le Comité de défense a, mardi matin, envoyé à M. le Maire et aux conseillers municipaux les lettres suivantes :

« Monsieur le Maire,

« La Compagnie des Tramways n'ayant en aucune circonstance tenu les promesses qu'elle a faites, le Comité de la Ligue de défense demande au nom de tous les abonnés et voyageurs des tramways, que la municipalité adresse à la Compagnie des Tramways une mise en demeure à l'effet de mettre à la disposition des abonnés et voyageurs un nombre de voitures suffisant pour qu'ils soient transportés immédiatement, conformément aux prescriptions du cahier des charges, des lois et décrets régissant les Compagnies de Tramways et que cette mise en demeure soit suivie d'effet réel et immédiat.

« Veuillez agréer, etc...

« *Le Président de la Ligue :*
« O. LABBÉ. »

***

« Monsieur le Conseiller municipal,

« A la veille d'être appelé à vous prononcer de façon définitive sur une question dont l'importance ne vous échappe certainement pas, nous croyons de notre devoir de vous adresser un nouvel appel au nom du public.

« Ceux de vos collègues qui ont bien voulu répondre à notre invitation le 20 courant, ont pu voir qu'ils avaient devant eux une assemblée résolue à exiger satisfaction pleine et entière.

« La guerre déclarée par la Compagnie des Tramways a fait mettre au jour un article du cahier des charges, lequel est pour elle un ennui sérieux.

« Nous voulons parler des aller et retour compris à l'article 23. Le public ne veut pas entendre parler de la suppression de cette clause et nous comptons entièrement sur vous pour *nous opposer énergiquement à toute proposition ayant pour objet cette suppression.*

« Aucune des menaces du directeur de la Compagnie des Tramways ne doit vous émouvoir ; souvenez-vous que, si vous défendez avec opiniâtreté les droits du public, ce dernier, quoi qu'il arrive, sera avec vous.

« Vous êtes les élus du peuple, nous sommes persuadés que vous vous montrerez irréductibles dans la défense de ses intérêts et que vous ne vous prêterez à aucune modification du cahier des charges.

« Veuillez agréer, etc.

« *Le Président de la Ligue :*
« O. LABBÉ. »

***

LE COMITÉ DE DÉFENSE ET M. LE PRÉFET

Dans la matinée d'hier, M. Labbé, président du comité de défense, et M. Blauwart, secrétaire, ont eu une entrevue avec M. Vincent, préfet du Nord.

MM. Labbé et Blauwart lui ont exposé la situation. M. le préfet a profité de leur présence pour réfuter les attaques injustifiées dont il avait été l'objet au cours de la réunion de dimanche.

Rappelant les efforts qu'il avait faits en vue d'assurer au public la satisfaction qu'il réclamait, M. le préfet a déclaré que s'il était intervenu dans le conflit, c'était sur la demande de la municipalité et du comité et que son rôle avait toujours été de concilier les parties.

M. Vincent a ajouté qu'il avait simplement enregistré les décisions se réservant d'user de ses pouvoirs si aucune entente ne pouvait avoir lieu entre la ville et la Compagnie des tramways.

Une ménagère tombe d'un premier étage

Mardi soir, vers cinq heures un quart, Mme Lussiez, née Georgina Collenay, 52 ans, ménagère, rue Lepelletier, 21, était occupée à nettoyer les carreaux d'une fenêtre, au premier étage, quand l'échelle sur laquelle elle était montée, vacilla. L'infortunée perdit l'équilibre, et par la fenêtre entr'ouverte, tomba sur le trottoir d'une hauteur de quatre mètres.

Relevée aussitôt, la malheureuse fut transportée dans une maison voisine où elle reçut les soins d'un docteur. Mme Lussiez qui a ressenti une violente commotion cérébrale a dû s'aliter. Elle porte en outre de multiples contusions.

Le Sel Cérébos facilite la croissance des enfants. 678

La grève de l'établissement Couzineau

FIN DE LA GRÈVE

Nous avons dit hier qu'une délégation des grévistes de l'établissement Couzineau s'était rendue près de M. Lévy directeur, à l'effet de discuter les revendications formulées. Les ouvriers ayant accepté l'augmentation qui leur était accordée, on peut considérer la grève comme terminée.

Les ouvriers et ouvrières se présenteront aujourd'hui à M. Lévy, pour prendre les dernières dispositions. Les chômeurs se remettront au travail jeudi matin. Les résultats des diverses entrevues ont été annoncées à l'assemblée générale des coupeurs et presseurs réunis mardi soir à cette occasion.

Etablissements PICHA, Halluin (Nord)
Dalles spéciales pour trottoirs, cours, porches. 4280

UN FILS VOLEUR

M. Boneter, demeurant rue de Philadelphie, recevait ces jours derniers la visite de son fils, Louis, qui habite Bordeaux avec sa mère. Cette dernière est séparée de M. Boneter depuis 1 an.

Le père, tout heureux de revoir son fils, âgé de 29 ans, lui accorda la plus large hospitalité.

Or hier, celui-ci simula un cambriolage en fracturant une porte et en renversant les divers meubles d'une pièce.

Puis il alla prévenir le commissaire de police du 8e arrondissement, lui déclarant que les cambrioleurs avaient emporté 800 francs. Le magistrat s'étant rendu sur les lieux, et, après une minutieuse enquête, ayant reconnu que ce cambriolage était simulé, tout en constatant la disparition d'une somme de 80 francs et non de 800, recherche le fils plaignant.

Mais Louis Boneter était disparu, il avait emporté avec lui la somme ci-dessus, c'est-à-dire les économies de son père.

Ce dernier a porté plainte.

A PARIS

Le restaurant **AU DINER DE PARIS,** 10, boulevard Montmartre, 11, passage Jouffroy, complètement transformé par son nouveau propriétaire M. E. Chartier, est sans contredit l'établissement le plus confortable et le meilleur marché des grands boulevards. 3785

TAMPONNEMENT

Hier vers 10 heures 20 du matin, le car F a tamponné, rue du Faubourg-de-Roubaix à la hauteur de la rue de La Madeleine, une calandre attelée de deux chevaux appartenant à MM. Wenge et Cie, laveurs de laines, rue Nationale, à Wasquehal, et conduite par le domestique Jules Notohaert, 39 ans, demeurant rue de la Mackellerie, en cette même localité.

Le choc, terrible, projeta le malheureux conducteur sur la chaussée.

Relevé aussitôt par des passants, il fut conduit dans une pharmacie voisine, où il reçut les soins du docteur Druon. Il ne porte que de légères contusions à l'épaule droite qui sont sans gravité. Les dégâts matériels sont insignifiants.

Séance solennelle de la Société des Vétérinaires DU DÉPARTEMENT DU NORD

La société des Vétérinaires du département du Nord a consacré sa séance solennelle annuelle du 20 décembre, à une visite à l'Institut Pasteur de Lille, et aux différents services qui y sont installés. A midi, un grand nombre de médecins-vétérinaires, venus des différents points de notre département, se trouvaient réunis dans le grand amphithéâtre de l'Institut Pasteur, sous la présidence de M. Bottiau, président.

A l'ouverture de la séance, M. Bottiau présente, en termes très heureux, MM. Calmette et Guérin, en les remerciant d'avoir bien voulu recevoir ses confrères dans la grande maison de Pasteur. Il donne ensuite la parole à M. Rivière, de Lille, secrétaire général, archiviste de la société, qui avait été chargé par le bureau de rendre à Pasteur et à ses méthodes, le tribut d'hommage et de reconnaissance que leur doit la médecine vétérinaire. M. Rivière retrace rapidement les débuts de Pasteur dans la microbiologie animale ; il rappelle les liens étroits qui unissent les doctrines Pasteuriennes à la vétérinaire. Il évoque le nom de Bouley, d'Alfort, qui, président de l'Académie des Sciences, mit au service de Pasteur, toute son autorité et sa grande éloquence. Il évoque également le nom de Nocard, qui fut un des premiers Pasteuriens de raison. Il rappelle ensuite les beaux travaux *des vétérinaires* qui ont illustré la Science Pastorienne et parmi lesquels il cite les noms de Chauveau, d'Arloing, Cornevin, Galtier, Thomas, Rossignol, Leclainche, Vallée, Guérin, etc.

M. Rivière rend hommage à Pasteur, d'avoir aiguillé la médecine dans la voie du vrai, malgré la lutte terrible qu'il eût à soutenir à ses débuts contre les traditionnalistes. « La doctrine nouvelle dit-il, éclairait le temple de ses premières lueurs, et le prêtre d'Isis commençait à s'apercevoir que l'idole vénérée n'était faite que de voiles. »

Après avoir rappelé les beaux travaux de M. Calmette sur les venins et de M. Guérin, sur la diphtérie aviaire, après les avoir qualifiés tous deux d'ardents pionniers de la lutte antituberculeuse, il signale tout ce que réserve encore à l'humanité le travail incessant de ces savants, qui arrachent à la science ses secrets les plus intimes. Il salue, en terminant, le bel institut, qu'il qualifie de temple de la « science », de la « vérité » et de « l'espoir ».

M. Calmette remercie les médecins-vétérinaires d'être venus en aussi grand nombre dans la maison de Pasteur, qu'ils peuvent considérer comme la leur. Si la médecine vétérinaire dit-il, doit beaucoup aux doctrines Pastoriennes, comme l'a dit M. Rivière, je dois à la vérité de vous rappeler combien votre médecine, messieurs, fut l'auxiliaire puissante de Pasteur et de ses disciples.

Après une causerie très instructive de M. Calmette sur les venins, de M. Guérin sur les sérums et la rage et quelques expériences qui sont venues renforcer l'intérêt de cette séance, auditeurs et conférenciers se trouvaient réunis dans les salons de l'Hôtel Maréchal. Après le banquet qui y fut servi et où régnèrent l'animation et la plus grande cordialité des toasts furent prononcés par MM. Bottiau, Guérin, Monsarrat et Garet. Les coupes furent levées à la science Pastorienne, aux mémoires de Pasteur et Nocard, à MM. Calmette et Guérin, et après un concert improvisé on se séparait en se donnant rendez-vous à l'année prochaine, emportant de cette fête le meilleur des souvenirs.

Remplacez vos becs d'abonnement

par le Bec économique Méker. Ne nécessite aucun entretien. Visite, 8, r. Gambetta, Lille.

Le drame de la rue d'Arras

On ne connaît pas encore la retraite de Firmin Patout, accusé comme on le sait, d'avoir assassiné son amie Marie Pollet, la cabaretière du « Moulinois », rue d'Arras.

M. Delalé, juge d'instruction, a reçu hier des renseignements qui feraient supposer que Patout est parti au Congo ou en Chine, où maintes fois il avait manifesté l'intention de se rendre.

Il est aussi très possible, comme nous le disions dernièrement, que Firmin Patout se soit jeté à l'eau après avoir tué sa compagne.

On sait en tout cas qu'il ne s'est pas rendu à Bruxelles, où habite sa mère. Ce n'est que lundi que Mme Patout a été mise au courant de l'accusation qui pèse sur son fils. Elle a affirmé qu'elle ne l'avait pas vu depuis longtemps et a en outre fourni au magistrat des lettres dans lesquelles il exprimait une passion très vive pour Marie Pollet.

Grande nouvelle ! ! ! Dimanche 27 déc. les Galeries Lilloises ouvriront toute la journée (Etrennes). 4473

VOLEURS ET INDÉLICATS

M. Raymond Baudoin, habitant rue de Tournai 102, avait chargé hier son employé, Pierre Deleu, de toucher une facture de 57 francs.

Deleu a encaissé l'argent, mais il a omis de le remettre à son patron. Depuis on ne l'a plus revu. M. Jénot, commissaire du 3e arrondissement, l'a fait rechercher.

— M. Jules Willoqueaux, boulanger rue Faidherbe, 20, à Lezennes, avait laissé, mardi soir, vers neuf heures, à l'angle de la rue des Capucins et de la rue du Molinel, sa voiture. Tandis qu'il procédait à une livraison, un malfaiteur a réussi à lui dérober sur son véhicule un panier contenant 350 œufs, valant environ trente-quatre francs.

Les malades souffrant de constipation, maux d'estomac, migraine, manque d'appétit, feront bien de prendre des Pilules Suisses pour combattre ces affections. C'est le remède le plus populaire. 1477

LES VOLS AU CAMION

Nous avons tout récemment relaté l'arrestation des voleurs ... et la découverte des marchandises ... à leur domicile rue du Court-Debout. L'une des pièces d'étoffes, dont on ignorait la provenance, a été reconnue par le propriétaire, M. Gillet, messager de Lille à Armentières. Cette étoffe, qui a une valeur de cinquante francs environ, avait été dérobée rue du Court-Debout.

Eich et Landuy comparaîtront prochainement devant le tribunal correctionnel. Brunswick a été mis hors de cause.

Le Nord Select (Annuaire mondain)

Le Nord Select, annuaire mondain des salons de la région du Nord, est paru. En vente au prix de 3 fr. 50 dans les librairies et aux bureaux de *l'Annuaire*, 61, rue Nationale, à Lille.

LE PONT AU MONT-DE-PIÉTÉ

L'administration informe le public qu'en vertu de la loi du 20 décembre 1906, ses bureaux (central et auxiliaire) seront fermés les 25, 26 et 27 décembre courant.

Je ne fume que le NIL

NE PAS CONFONDRE

La « Société du Musée national du travail ouvrier », 6, rue Lavoisier, Paris, dont M. Dubief, député, ancien ministre, est président d'honneur, et qui compte dans son comité de patronage, en ce qui concerne le seul département du Nord, MM. Bersez, Maxime Lecomte, Potié, Trystram, sénateurs, Dansette, Dron, l'abbé Lemire, Le Roy Alfred, députés, plusieurs maires de ses grandes villes industrielles, n'a rien de commun avec l'entreprise commerciale dont l'inauguration a été annoncée comme prochaine à Lille, et qui par ses titres généraux pourrait amener une confusion avec l'œuvre de justice sociale et d'intérêt patriotique absolument désintéressée qu'est la « Société du Musée national du Travail ouvrier ».

Il n'y a qu'un **Sel Cérébos.** Se défier des imitations. 677

PETITS FAITS

L'hiver est venu... — M. Gaston Carpentier, tailleur de pierre, demeurant 22, rue des Canonniers, avait déposé son veston dans le chantier de M. Delattre, chez qui il est employé, lundi matin. Il fut très étonné de ne plus le retrouver, vers midi, lors de son départ. Où est le voleur ?

Qui a perdu cela ? — Un promeneur a trouvé, hier après-midi, dans les fortifications, entre la porte d'Arras et la porte de Douai, un panier contenant des aiguilles, du fil, des dés, des bobines. Il s'empressa de le porter au commissariat du 7e arrondissement.

Habitations à bon marché. — Dans sa dernière séance, la commission de salubrité et des habitations à bon marché a procédé au renouvellement des membres. M. Davaine, conseiller général de St-Amand, a été réélu président. M. Delollre a été nommé vice-président. M. Leroy, rédacteur à la Préfecture, a été de nouveau chargé des fonctions de secrétaire.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Hequet Urbain, rue Bourignon, 44. — Glasterman Charles, rue du Faubourg-des-Postes, 50 bis. — Devuyst Jeanne, rue Philadelphie, 170. — Louvieaux René, rue Colbert, 113. — Dessève Geneviève, rue du Cirque, 25. — Simmier Yves, rue Jean-Roisin, 13. — Despinoy François, boulevard Victor-Hugo, 185. — Verheylewegen Jules, rue d'Anjou, 40. — Dupres Fernande, rue de Poids, 1. — Sterme Anna, rue Monge, 21. — Cnockaert Polydore, rue de Juliers, 13.

DÉCÈS. — Gruson Henri, 67 ans 7 mois, époux de Juliette Leclercq, rue de Bruxelles, 4. — Leclercq Cosme, 45 ans, époux de Hortense Canal, rue Malus, 20. — Durut César, 32 ans, célibataire, rue des Hannetons, 50. — Mortier Marie, 65 ans, veuve de Constantin Herbeke, rue Fontenoy, 23 bis. — Delives Madeleine, 16 ans 8 mois, célibataire, rue Alphonse-Mercier, 36. — Burgue Flore, 51 ans, veuve de Victor Bodtson, rue de Jemmapes, 34. — Agar Simonne, 1 an 5 mois, rue de Bouchin, 6. — Leclercq Angélique, 86 ans, veuve de Joséphine Raullet, rue St-André, 161. — Masermyn Albert, 26 ans 7 mois, célibataire, rue d'Isly, 7b. — Busche Adolphe, 71 ans, célibataire, rue d'Artois, 158. — Maire Jeanne, 10 mois, rue d'Iéna, 24. — Minez Pierre, 79 ans, célibataire, rue de Paris, 224. — Van Weydeveld Philippe, 35 ans 11 mois, époux de Fortunée De Rynck, rue des Pénitentes, 24. — Sénéchal Roger, 4 mois, rue d'Artois, 142. — Lubrez Bienaimé, 74 ans ½, époux de Fanie Berlemont, rue Lafayette, 9.

Pour vos **Cercueils,** adressez-vous de préférence à la fabrique de Couronnes et Cercueils **FOUBERT,** 37-39, rue de Roubaix, Lille.

COMMUNICATIONS ET CONVOCATIONS

Société des Médaillés du Commerce et de l'Industrie de l'arrondissement de Lille. — Assemblée mensuelle le dimanche 27 courant, à 4 h.

Société de Géographie de Lille. — Mercredi 23 décembre, à 8 h. ½ précises, conférence sur « Les Glaciers des Alpes Dauphinoises », par M. Charles Jacob, docteur ès-sciences, membre de la commission internationale des glaciers.

La conférence sera accompagnée de nombreuses projections.

DERNIÈRE HEURE

(NOS DÉPÊCHES)

Un journaliste français expulsé d'Allemagne

Berlin, 22 décembre.

Le journaliste français Ruebler qui, après avoir été expulsé d'Alsace-Lorraine, s'était installé à Kehl, vient d'être frappé d'un nouvel arrêté d'expulsion par les autorités badoises.

Ce mandat aurait été décerné sur la demande de Berlin et lui laisse un délai de quinze jours pour quitter le territoire badois.

Les manifestations à l'École de médecine

Elles continuent. — Dix arrestations non maintenues.

Paris, 22 décembre.

Les incidents du quartier latin ont duré toute la soirée.

Pour dégager la rue de l'Ecole de médecine, les agents ont dû intervenir.

Les manifestants ont brûlé tous les journaux dont ils disposaient, et se sont laissés repousser vers le boulevard St-Michel.

Ils se répandirent ensuite sur le boulevard St-Germain et, traversant les ponts en courant, arrivèrent rue de Rivoli.

A la hauteur de la rue St-Martin, ils se formèrent en monôme et, poussant des cris divers, interrompirent la circulation.

Ils parcoururent aussi la place de l'Opéra et les grands boulevards.

Arrivés à la hauteur de la rue Choiseul, ils furent repoussés par des agents qui chargèrent assez énergiquement.

Une dizaine d'arrestations ont été opérées.

Un chauffeur d'automobile qui passait rue de Choiseul a reçu un coup de poing en pleine poitrine, il a été soigné dans une pharmacie voisine.

Les manifestants réclament la mise en liberté de leurs camarades arrêtés.

M. Jouvry leur promet de leur donner satisfaction. Les étudiants arrêtés sont en effet relâchés.

A 7 heures, les manifestations étaient complètement terminées.

Au Conseil supérieur de l'Instruction publique

Paris, 22 décembre.

Le Conseil supérieur de l'Instruction publique a terminé hier soir sa deuxième session de l'année.

Il a achevé dans sa séance de l'après-midi l'examen des projets de décret et d'arrêté relatifs à l'enseignement dans les écoles primaires supérieures et les programmes de cet enseignement. Il a adopté les projets de décret et d'arrêté. Quant aux programmes, quoiqu'ils aient été approuvés par la section permanente du Conseil supérieur, ils ont été retirés devant certaines critiques qui ne s'étaient pas fait jour à la section permanente, et seront soumis par l'administration à un nouvel examen.

Les autres propositions du ministre ont été adoptées avec de simples modifications de détail, et notamment le projet de décret portant réorganisation des études médicales, que nous avons analysé.

L'examen des affaires contentieuses a été rapidement terminé. Le Conseil supérieur a levé un grand nombre d'oppositions faites par les Conseils départementaux à l'ouverture d'écoles primaires ou maternelles privées.

Un confrère parisien a demandé au Ministère de l'Instruction publique comment il serait procédé au nouvel examen des programmes de l'enseignement primaire supérieur.

Les membres du Conseil supérieur seront convoqués non par ordre d'enseignement, mais par catégories scientifiques, en sous-Commissions, pendant les mois de janvier et de février. Les historiens étudieront à loisir les programmes d'histoire, les moralistes ceux de morale, les scientifiques ceux de sciences. Lorsque cet examen sera achevé et que les programmes auront été arrêtés par les sous-Commissions, le Conseil supérieur sera réuni en session sans doute vers la fin de février ou en mars, et il lui sera alors loisible d'approuver rapidement des programmes qu'il aura déjà approuvés, en fait, par parties.

LA CRISE ORIENTALE

Négociations austro-turques

Constantinople, 22 décembre.

Les négociations officielles préliminaires vont commencer entre l'Autriche et la Turquie. Des délégués vont être choisis des deux côtés.

En attendant, les navires du Lloyd autrichien sont toujours l'objet d'un boycottage en règle. C'est ainsi qu'à chacune des escales, il leur est impossible de communiquer avec la côte ; ils ne peuvent que débarquer leurs voyageurs seuls et encore par leurs propres moyens.

On dit qu'Ahmed Riza qui sera certainement nommé président ottoman, est très mal disposé pour le baron d'Ærenthal.

NOUVEAU-NÉ ÉBOUILLANTÉ PUIS DÉCOUPÉ par une enfant de 14 ans

Bordeaux, 22 décembre.

Un crime atroce vient d'être commis dans un débit de vins à Périgueux, où depuis quelque temps logeait dans une chambre meublée une locataire enceinte.

Elle accoucha récemment d'un enfant vivant puis disparut.

Le nouveau-né, découvert peu de temps après son départ, fut plongé vivant dans une cuve d'eau bouillante par la fille de la débitante, une enfant de 14 ans, pour obéir aux ordres que lui avait donnés sa mère ; le cadavre fut ensuite dépecé par elle et les morceaux en furent jetés dans la fosse d'aisances.

Le Parquet a mis en arrestation la débitante et sa fille et fait procéder à un curage de la fosse.

LE CHOLÉRA EN BRETAGNE

Rennes, 22 décembre.

A bord du caboteur voilier « Dacquoil », qui a fait relâche à Locmariackmer un cas de choléra mortel s'est déclaré. Le bateau a été dirigé d'urgence sur St-Nazaire, où les mesures sanitaires sont prises.

LE « BON JUGE » ET LES MAGISTRATS BELGES

Bruxelles, 22 décembre.

M. de Prelle de la Nieppe, procureur général à la Cour d'appel de Bruxelles, ayant vivement attaqué M. Magnaud et ses théories de « bon juge » lors de la rentrée des Cours et Tribunaux, M. Magnaud vient d'envoyer une longue lettre de réponse au *Journal des Tribunaux*, qui avait publié la mercuriale de M. de Prelle de la Nieppe. M. Magnaud répond au magistrat belge qu'ils ne sont pas faits pour se comprendre, M. de Prelle de la Nieppe rendant la justice au nom de Dieu et du roi, tandis que lui, Magnaud, la rendait au nom du peuple. Détail piquant, M. Magnaud déclare que M. Le Jeune, ancien ministre de la justice de Belgique et un des chefs du parti catholique, lui a adressé une lettre pleine d'éloges et conseilla aux jeunes magistrats de suivre l'exemple du bon juge. La réponse de M. Magnaud très vive et toute d'attaque fait beaucoup de bruit dans les milieux judiciaires belges.

LA CONQUÊTE DE L'AIR

Le raid du « Clément-Bayard »

Bruxelles, 22 décembre.

L'annonce que les propriétaires du dirigeable « Clément-Bayard » auraient abandonné leur projet d'exécuter le raid Paris-Anvers, a causé en Belgique une véritable déception.

Pour faire le raid annoncé le dirigeable devrait quitter Paris à six heures du matin, à cette époque de l'année, on est encore en pleine obscurité ; les brouillards hivernaux règnent sur toute la contrée et ne se dissipent que dans le courant de la matinée, s'ils ne se maintiennent pas toute la journée.

Les spécialistes estiment donc que les propriétaires du ballon dirigeable ont parfaitement raison d'attendre un temps sec et froid ou le retour des beaux jours.

***

A Levallois-Perret, à la maison Bayard-Clément, on prie l'Agence Fournier de rectifier les notes parues dans les journaux fixant un jour précis pour la sortie du dirigeable.

On confirme que le projet Paris-Anvers n'est pas abandonné, mais qu'il ne peut être question d'exécuter actuellement ce voyage aérien, étant données les conditions atmosphériques ; les jours sont beaucoup trop courts et le temps n'est pas assez favorable.

LES TROUBLES AUX INDES

Calcutta, 22 décembre.

Hier soir, près de Sodepur, un inconnu a lancé deux bombes sur un train portant M. Hume, avocat général.

Il n'y a eu aucune victime.

LES AFFAIRES DE PERSE

Téhéran, 22 décembre.

Les nationalistes ne recevant aucune réponse du chah à leur pétition, réclamant le rétablissement de la Constitution, leur leader Sayid Ali a proclamé leurs revendications et attaqué ouvertement les réactionnaires du parti de la cour. Plus de trois cents nationalistes se sont assemblés à l'ambassade ottomane. La plupart sont des négociants. Il s'y trouve aussi quelques hauts dignitaires ecclésiastiques, dont le sadr-el-oulema.

Le chah, pressenti par l'ambassadeur turc, a répondu qu'on s'était trop pressé de conclure et qu'en réalité il n'avait pas fini d'étudier la pétition. D'un autre côté, un mouvement des nationalistes risque d'augmenter la résistance des réactionnaires au moment même où le chah semblait vouloir céder aux avis des légations russe et anglaise.

A L'« OFFICIEL »

Surtaxe sur l'alcool. — Une loi autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi de Lillers (P.-de-C.).

A la Chambre de Commerce de Calais. — Un décret autorisant la Chambre de Commerce de Calais à emprunter 150.000 francs pour compléter l'outillage du port.